

DEPARTEMENT  
DE  
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le dix-huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles BRUN, Président.

Présents : MM. G. BRUN - I. BENIGNI - L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- F. MARCHETTI - JM. NOBILI - E. ORSINI - M. PARIGGI - JP. PINELLI - R. POIRON - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON.

Absent(s) : MM. D. ANDREANI - JP. ANSALDI - E. CECCALDI - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - M. LUCIANI - E. MARCELLI - MT. PETRUCCI - E. SUZZONI - JM. TEALDI - I. TOMMASINI.

Absent(s) avant donné procuration : R. SANTELLI à A. SANTINI - E. MUNIER à I. BENIGNI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2341-1 à L2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33.

Vu la délibération du conseil communautaire du 18/02/2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013 de la zone d'activité de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 02/12/2013 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 de la zone d'activité de la communauté de communes,

Le Président expose les conditions d'exécution du budget de la zone d'activité de l'exercice 2013, et informe l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 13 février 2014 a émis un avis favorable.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire élit son Président afin de procéder au vote du compte administratif pour l'exercice 2013.

Monsieur Pierre GUIDONI prend la présidence conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2013 de la zone d'activité de la communauté tel que présenté précédemment par le Président.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**ADOPTE**, le compte administratif 2013 de la zone d'activité de la communauté arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
<b>Total du budget</b>	673 868.74	994 880.94	321 012.20
<b>Fonctionnement</b>	618 424.74	194 880.94	-423 543.80
<b>Investissement</b>	55 444.00	567 490.86	512 046.86
<b>002 résultat reporté N-1</b>			
<b>001 solde d'Inv N-1</b>		232 509.14	232 509.14

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	618 424.74	194 880.94	-423 543.80
<b>Investissement</b>	55 444.00	800 000.00	744 556.00

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 11	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 11/02/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
ZONE INDUSTRIELLE**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le



Fait et délibéré, le 18 février 2014  
Pour copie conforme  
Le Président